

## Comptabilité - Exercice 1991 - Ouvertures de crédits d'investissement

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Depuis l'année 1986, la Ville de Besançon adopte son budget primitif au cours du premier trimestre de l'exercice auquel il s'applique. Cette procédure sera reconduite pour l'exercice 1991.

La loi d'Amélioration de la Décentralisation n° 88.13 du 5 janvier 1988 prévoit dans son article 15 que «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mais, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption».

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 1991 divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours ou à la réalisation d'opération urgentes et dont le financement est inscrit au projet de budget 1991. Le détail de ces ouvertures figure au tableau ci-après :

Imputations 1991	Libellés	Rappel crédits votés au BP 90	Montant crédits à ouvrir au BP 91
	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
900.0/2140 00510 20500	Services administratifs - Mobilier et matériel administratifs - Domaine de l'administration	150 000	37 500
900.1/2150 00517 56000	Service d'incendie - Matériel de transport routier - Domaine de la sécurité	500 000	70 000
901.11/235 00508 35000	Ouvrages d'art - Autres travaux communaux - Domaine de la voirie	550 000	120 000
901.12/2147 00508 35000	Éclairage public et signalisation - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de la voirie	700 000	150 000
901.12/233 89040 30900	Éclairage public et signalisation - Travaux de voies et réseaux - Extension et modernisation du réseau éclairage public	1 000 000	200 000
902.7/2147 89042 30900	Réseaux câblés - Autre matériel, outillage et mobilier - Installations radio-téléphoniques	0	20 000
902.7/232 89012 30900	Réseaux câblés - Travaux de bâtiments - Centraux téléphoniques	105 000	20 000
902.7/232 89041 30900	Réseaux câblés - Travaux de bâtiments - Installations téléphoniques intérieures	65 000	15 000
903.1/232 00502 30900	Écoles du premier degré - Travaux de bâtiments - Domaine de l'enseignement	410 000	100 000
906.4/2147 00511 33000	Ateliers municipaux - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine du parc automobile et matériels divers	590 000	196 600
908.6/232 00510 30900	Ensembles et groupes immobiliers - Travaux de bâtiments - Domaine de l'administration	550 000	135 000
908.6/232 81009 30900	Ensembles et groupes immobiliers - Travaux de bâtiments - Mise en conformité des installations électriques	200 000	50 000
908.6/232 81010 30900	Ensembles et groupes immobiliers - Travaux de bâtiments - Mise en conformité des installations de chauffage	100 000	25 000

Imputations 1991	Libellés	Rappel crédits votés au BP 90	Montant crédits à ouvrir au BP 91
908.6/232 84005 30900	Ensembles et groupes immobiliers - Travaux de bâtiments - Télématicque pour la gestion des chaufferies	190 000	50 000
909.00/2147 00503 47020	Formation professionnelle - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de l'économie	100 000	25 000
922/132 00503 30200	Opérations immobilières et mobilières hors programme - Frais d'études ou de recherches - Domaine de l'économie	167 503	13 100
	Autres crédits hormis ceux inscrits au chapitre 925 (crédits afférents au remboursement de la dette)	110 388 050	
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL	115 765 553	1 227 200
	Limite des 25 %	x 25 %	
		28 941 388	

Imputations 1991	Libellés	Rappel crédits votés au BP 90	Montant crédits à ouvrir au BP 91
	<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
893/2161 00513 30800	Assainissement - Réseaux d'assainissement (collecteur, égouts, branchement) - Domaine de l'assainissement	400 000	100 000
893/2364 86800 30800	Assainissement - Construction réseaux d'assainissement - Travaux neufs - Grosses réparations à la station	1 000 000	250 000
893/2364 88800 30800	Assainissement - Construction réseaux d'assainissement - Travaux d'extension à 200 000 eq./habitants	12 000 000	3 000 000
893/2371 00513 30800	Assainissement - Travaux pour le compte de tiers - Branchements - Domaine de l'assainissement	780 000	195 000
	Autres crédits hormis ceux inscrits à l'article 16 (crédits afférents au remboursement de la dette)	15 603 490	
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL	29 783 490	3 545 000
	Limite des 25 %	x 25 %	
		7 445 873	
	Total général des crédits d'investissement du BP 1991 votés par anticipation		4 772 200

**M. TOURRAIN** : Ceci illustre parfaitement les regrets que j'ai exprimés à différentes occasions concernant la date de vote du budget.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est ça et c'est effectivement un refrain que nous entendons chaque année depuis déjà une bonne dizaine d'années, pas tout à fait car cela ne fait pas 10 ans que vous êtes là. Il me semble pourtant que cela fait plus longtemps que nous sommes l'un en face de l'autre. Pas d'opposition sinon peut-être une abstention de votre part Monsieur TOURRAIN ? Pas du tout, non même pas une abstention, donc une simple remarque de bon sens selon M. TOURRAIN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.